

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 2008-7-2-3

Service consulté

DIF

**Chambre de Métiers d'Alsace
Sections de MULHOUSE et de COLMAR**

Demande d'aide financière 2008

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 52 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace, Sections de MULHOUSE et COLMAR, au titre de l'ensemble des actions engagées pour 2008 en faveur du développement économique.

La place de l'artisanat est reconnue sur plusieurs plans tant pour son rôle dans la production de biens et services aux entreprises et aux collectivités, sa place dans la contribution à l'économie générale et à l'emploi, sa présence sur l'ensemble des territoires du Département tant ruraux qu'urbains que par sa dynamique en matière de formation et d'insertion des jeunes dans le monde du travail.

De plus, l'artisanat avec ses 250 métiers est une véritable opportunité non seulement pour les jeunes en voie d'orientation mais aussi pour les personnes en réorientation professionnelle. En effet, l'artisanat offre de réelles possibilités d'embauche.

Le Département du Haut-Rhin est engagé de longue date dans une politique volontariste en faveur du développement économique. Toutes nos actions visent à soutenir la création d'activité et d'emplois pour renforcer l'attractivité du territoire. Cette contribution intervient notamment dans le cadre de la création et la reprise d'entreprises artisanales. Notre appui vise également à encourager toute action d'intérêt général de promotion de la première entreprise de France.

A cet effet, depuis de nombreuses années, le Conseil Général du Haut-Rhin apporte un appui financier à la Chambre de Métiers d'Alsace afin de contribuer au développement économique ainsi qu'à la promotion des métiers et de l'artisanat.

La Chambre de Métiers d'Alsace a inscrit depuis 2007 son action dans un nouveau plan stratégique pour l'artisanat. Ce plan est destiné à mieux situer les partenariats, à mobiliser les énergies sur des objectifs précis et à développer une offre renouvelée de services. Il vise également à consolider le tissu artisanal et à développer les potentialités de développement.

Pour 2008, la Chambre de Métiers sollicite une subvention qu'elle propose d'engager sur deux volets, l'un ayant pour objectif le développement économique du secteur artisanal et l'autre concerne plus particulièrement le développement de la formation initiale dans l'artisanat.

Le premier volet consacré au développement économique du secteur artisanal s'illustre par les actions suivantes :

- actions de maintien et de développement économique du secteur artisanal,
- suivi opérationnel des créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales,
- journée de la création-reprise d'entreprises artisanales,
- cycle de conférences/débats.

Le second volet portant sur le développement des actions auprès des jeunes du Département s'articule autour des deux axes suivants :

- l'information des jeunes et la promotion de l'apprentissage et des métiers,
- l'orientation des jeunes vers les métiers de l'artisanat.

Le détail de l'ensemble de ces opérations figure en annexe.

Le coût net global de l'ensemble de ces opérations s'élève à 757 470 €, la Chambre de Métiers sollicite donc un soutien de près de 10 %, soit 72 000 €.

De 2002 à 2006, un montant de 51 830 € a été versé à cet organisme et, en 2007, le montant annuel a été arrondi à 52 000 €.

Le Conseil Général a par ailleurs, engagé une politique volontariste en faveur de l'artisanat dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique pour donner notamment priorité à l'activité, la qualification et la valorisation des compétences. A ce titre, la CMA bénéficie d'un soutien exceptionnel pour des actions de promotion de l'artisanat qui contribuent à la création d'emplois de qualité adaptés aux mutations de l'environnement économique. Ce soutien réparti sur 3 années s'élève à 121 850 €.

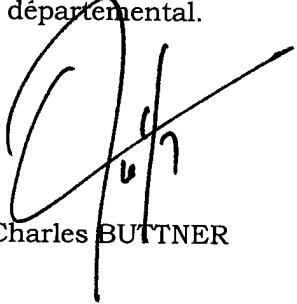
Les actions financées au titre d'une subvention de fonctionnement à la Chambre de Métiers d'Alsace sont complémentaires à celles qui ont été engagées dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique. En effet, les actions menées au titre du fonctionnement annuel visent à une promotion générale du secteur de l'artisanat alors que celles retenues au titre du PRE sont spécifiques et plus individualisées en direction du secteur professionnel ou de publics mieux identifiés.

Au vu des actions engagées et soutenues dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique, je vous propose de maintenir la subvention à 52 000 €.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 52 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace, sections de MULHOUSE et de COLMAR, pour l'année 2008,
- de verser cette subvention à la section de COLMAR chargée de gérer les fonds,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F024, enveloppe 1568, chapitre 65, nature 65737, fonction 90 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

I. Actions de maintien et de développement économique du secteur artisanal

L'artisanat tient une large place dans le Département du Haut-Rhin et représente 16,7 % de la population active. En raison de l'importance de ce secteur en matière d'emploi, il est nécessaire de soutenir le dynamisme des entreprises afin d'assurer leur pérennité. La Chambre de Métiers d'Alsace, consciente que la vitalité de l'emploi dans l'artisanat passe par le dynamisme et la pérennité de ses entreprises, se donne pour mission d'apporter à l'entreprise artisanale un soutien efficace depuis le projet de création de l'entreprise jusqu'à sa transmission.

Suivi opérationnel des créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales :

En matière de création d'entreprise, la Chambre de Métiers intervient en amont et en aval de la création.

Cette intervention donne lieu à des réunions collectives, des formations et des entretiens individuels. La priorité d'intervention de la Chambre de Métiers se porte vers les porteurs de projets qualifiés ou expérimentés dans leur métier et dont le projet a de réelles chances d'aboutir. Un accompagnement spécifique sous forme de stage d'une durée de 105 heures est proposé à cette catégorie de créateurs ou repreneurs. Ces personnes bénéficient également d'une aide à l'investissement versée par le Conseil Général du Haut-Rhin.

Depuis 1999, un suivi a été proposé de façon systématique aux personnes ayant effectué le Stage d'Installation de Qualité dans l'Artisanat. Sur le plan qualitatif, cet accompagnement permet de sensibiliser l'artisan à l'intérêt d'un suivi de son activité sur les aspects financiers et commerciaux, la finalité étant de le conduire à l'autonomie et à la mise en place de ses propres documents de suivi.

Par ailleurs, des visites de suivi permettent également de répondre à des demandes ponctuelles que l'artisan n'aurait peut-être pas exprimées de manière spontanée. Quatre visites d'accompagnement sont programmées pour chaque entreprise sur une période de deux ans après l'installation.

En 2008, la Chambre de Métiers souhaite poursuivre cette opération en effectuant 84 visites auprès de 42 entreprises.

Journée de la création-reprise d'entreprises artisanales

La Chambre de Métiers d'Alsace est l'un des opérateurs principaux en matière d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise. A ce titre, elle travaille en partenariat avec d'autres organismes, notamment les autres chambres consulaires.

L'objectif est d'organiser annuellement une journée sur la création, au cours de laquelle des personnes issues de différents milieux (créateurs, chômeurs...) rencontrent tous les intervenants susceptibles de faire avancer leur projet. Cette année, l'accent sera notamment mis sur les repreneurs d'entreprises qui suivent les cours de formation continue dispensés par la Chambre de Métiers d'Alsace.

Lors de cette journée, des conférences, des tables rondes ainsi que des témoignages seront également organisés.

En 2007, cette opération a permis d'accueillir près de 450 visiteurs à COLMAR. Cette année, la journée de la création reprise d'entreprises aura lieu à MULHOUSE.

Cycle de conférence-débats

La Chambre de Métiers met en place depuis quelques années des conférences permettant aux entrepreneurs de prendre un peu de recul par rapport à leur quotidien et d'être sensibilisés sur des questions permettant de faire évoluer leurs entreprises que cela soit dans le domaine du marketing, de la communication, du management ou de la gestion des ressources humaines. Bien que l'artisanat soit en position de force dans l'économie locale, il n'est pas à l'abri des mutations en cours. A cet effet, il convient aujourd'hui de développer les entreprises artisanales dont le potentiel de croissance est partiellement inexploité.

Pour 2008, la Chambre de Métiers propose dans le Haut-Rhin 6 conférences animées par des spécialistes, ayant pour thème *"être artisan dans une économie mondialisée – Quel comportement adopter ?"*

II. Développement de la formation initiale dans l'artisanat

En 2008, dans le cadre de son plan d'actions prioritaires, la Chambre de Métiers d'Alsace souhaite intervenir davantage dans le processus d'orientation des collégiens, mais aussi des lycéens et des étudiants à la recherche d'une réorientation professionnelle. Les actions doivent viser à répondre de manière optimale aux besoins des entreprises artisanales. Elles concernent les jeunes pour lesquels se pose la question de l'entrée dans un métier et du choix de la formation.

A cet effet, la Chambre de Métiers propose de poursuivre et de développer des actions auprès des jeunes du Haut-Rhin qui s'articulent autour des axes suivants :

- l'information des jeunes et la promotion de l'apprentissage et des métiers,
- l'orientation des jeunes vers les métiers de l'artisanat.

L'information des jeunes et la promotion de l'apprentissage et des métiers

La réussite de toute formation passe d'abord par une bonne information sur les métiers et les formations et ensuite par la formulation d'un véritable projet personnel.

L'information répond à la demande et aux besoins des élèves, des parents et des enseignants. Les actions réalisées dans ce cadre doivent apporter les éclairages nécessaires et essentiels sur le monde de l'entreprise et sur les emplois possibles. L'objectif est de favoriser une démarche d'orientation professionnelle positive en apportant une meilleure connaissance du secteur de l'artisanat, des métiers de la formation en apprentissage et de faire découvrir aux jeunes la diversité des métiers de l'artisanat et les aider dans leur choix professionnel.

➤ L'information dans les établissements scolaires en particulier les collèges

Elle se fait en lien direct avec la communauté éducative et à sa demande avec l'implication de l'établissement. Elle s'adresse notamment aux élèves de 3^{ème} et ne se limite pas qu'aux collégiens en situation scolaire difficile.

- La participation aux manifestations de promotion des métiers sur le territoire

Il s'agit de poursuivre la participation aux manifestations, comme par exemple les forums des métiers, les journées d'information organisées à l'attention des jeunes, en particulier les collégiens et leurs parents. En 2007, plus de 900 jeunes ont participé à ces manifestations.

- Les visites d'entreprises et de Centre de Formation d'Apprentis (CFA)

Les visites d'entreprises et de CFA s'adressent aux jeunes et plus particulièrement aux collégiens. Réunis en petits groupes, ils sont accompagnés par un ou plusieurs professeurs et un membre de la direction du collège ou un conseiller d'orientation. Le plan de la visite comprend généralement : la présentation de l'entreprise, des démonstrations, la visite des locaux, des exposés sur les possibilités d'emploi et de formation, une information sur l'apprentissage, la visite guidée des ateliers et un échange-débat.

L'orientation des jeunes vers les métiers de l'artisanat

Les besoins de main d'œuvre qualifiée et le renouvellement des chefs d'entreprises nécessitent l'arrivée des jeunes motivés et de bon niveau dans les métiers de l'artisanat. Il est devenu indispensable de mettre en place un accompagnement individuel des jeunes en démarche d'orientation.

La Chambre de Métiers d'Alsace continuera en 2008 d'assurer un service d'information, de conseil et d'orientation à destination des jeunes en phase d'orientation.

Pour faciliter la proximité et l'accessibilité, les actions d'orientation doivent se décliner sur l'ensemble du territoire sous la forme notamment de permanences effectuées dans la mesure du possible, hors temps scolaire : en soirée, le mercredi et pendant les congés scolaires.

Les actions mises en œuvre ou à développer sont les suivantes :

- Le stage "Découverte d'un métier"

Ce stage permet de vérifier la validité d'un projet professionnel et constitue une étape importante dans le choix professionnel. Les entreprises seront sollicitées sur la base de la liste des entreprises pouvant accueillir des jeunes en formation. Le stage fera l'objet d'une présentation systématique dans toutes les manifestations d'information et à l'occasion des entretiens conduits par les professionnels de la CMA. Les jeunes qui auront eu recours aux stages "découverte d'un métier" pourront être suivis et accompagnés dans la mise en œuvre de leur projet professionnel.

- Le recrutement dans les métiers en tension

La Chambre de Métiers d'Alsace souhaite poursuivre son action auprès des entreprises dont les métiers connaissent des difficultés de recrutement alors que, paradoxalement, elles offrent des possibilités d'emploi.

Les métiers concernés sont la boucherie, la maçonnerie, la métallerie, la peinture et les métiers de la construction en bâtiment utilisant l'aluminium et le verre.

Une personne devra être recrutée pour assurer cette mission au sein de la Chambre de Métiers d'Alsace.